

Compte rendu du Conseil municipal du 23 janvier 2008

Présents (15) : M. Decolin, Mme Fontanier, MM. Delrue, Jozeau, Pruvost, Mmes Antoine, Berségol, MM. Caron, Richard, Etcheverry, Menveux, Paoella, Campagnaro, Mme Arzur et M. Decombes.

Absents ayant donné procuration (5) : M. Derkaloustian, Mlle Duwer, Mme Le Gluher, MM. Mansoux et Guéry.

Absents (7) : Mme Weishaupt, Mlle Texier, Mme Roidot, M. Rault, Mme Piana-Borci, MM. Grenet et Lavanant.

Décisions municipales : marchés passés avec les entreprises pour le dossier d'extension de la mairie (le lot plomberie sera attribué à l'issue de la commission d'appel d'offres du 2 février prochain) ; convention avec le cabinet de conseils *Urba services* pour la réalisation des études nécessaires à l'élaboration de la modification du POS (rendue nécessaire, notamment pour l'installation des services techniques à la basse Bruyère).

Délibération 2008-01 : débat d'orientations budgétaires 2008 (rapporteur : M. Pruvost).
Le Conseil donne acte à M. le Maire de son rapport sur les orientations budgétaires 2008.

Délibération 2008-02 : garantie d'emprunt pour la maison de retraite du Val-d'Ysieux (Rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil accorde, à l'unanimité, la garantie d'emprunt à la maison de retraite à hauteur de 50% du montant de l'emprunt ; l'autre moitié sera garantie par le Conseil général.

Délibération 2008-03 : modification des statuts du SICTEUB (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil donne, à l'unanimité, un avis favorable à l'intégration des communes de Coye-la-Forêt et de Lamorlaye au sein du SICTEUB et approuve les nouveaux statuts.

Délibération 2008-04 : demande de subvention pour un poteau incendie (Rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à solliciter la subvention auprès du Conseil général pour le remplacement d'un poteau incendie rue Monsieur le Prince.

Délibération 2008-05 : participation aux frais de scolarité (rapporteur : Mme Fontanier).

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à verser une participation financière aux communes de Bouffémont (797,67 €) et d'Ézanville (392,37 €) pour deux enfants scolarisés dans une classe d'intégration scolaire (CLIS).

Délibération 2008-06 : avis sur les travaux d'aménagement hydraulique au lieu-dit « La grenouillère » (rapporteur : M. le Maire).

La demande de déclaration d'intérêt général du 8 novembre 2007, présentée par le Syndicat Intercommunal d'assainissement du bassin de l'Ysieux, en vue des travaux d'aménagement hydraulique de la zone d'expansion de crue existante au lieu-dit « *la grenouillère* » a été déclarée recevable. En conséquence, une enquête publique se déroulera du 17 au 31 janvier 2008.

Le Conseil donne, à l'unanimité un avis favorable, sur les travaux.

QUESTIONS ORALES

« POUR RÉUSSIR À LUZARCHES »

GROUPE D'OPPOSITION DE SENSIBILITÉ DE GAUCHE

M. Decombes : *« L'érection en quelques jours de crayons multicolores en centre ville a surpris nombre de Luzarchois qui s'interrogent sur le choix d'une signalétique aussi voyante, notamment dans le cœur historique de la ville. Pouvez-vous M. le Maire nous préciser le montant de cette opération ? Ne pensez-vous pas qu'il serait souhaitable que le mobilier urbain souligne davantage le caractère rural et historique de notre ville ? ».*

Réponse de M. le Maire : *« La commune avait le choix entre des panneaux s'intégrant dans le paysage ou des panneaux ludiques permettant d'intéresser les enfants. C'est ce dernier choix qui a été retenu. De nombreux parents nous ont fait part de leur satisfaction sur les panneaux et sur le projet lui-même.*

Déduction faite de l'aide du Conseil général, le coût pour la commune s'élève à 2 000 €. »